

Mairie du troisième Arrondissement. Cours Publics et Gratuits, Conférences et Lectures, Cours normaux pour les instituteurs et les institutrices.

Numéro d'inventaire : 1979.33412

Auteur(s) : Murat
Bonvalet

Type de document : article

Éditeur : L'Avenir National (Paris [])

Imprimeur : Dupont (Paul)

Période de création : 3e quart 19e siècle

Date de création : 1871

Collection : L'Avenir National

Description : Impression N&B.

Mesures : hauteur : 614 mm ; largeur : 446 mm

Notes : Sur la moitié de la page, article du journal "L'Avenir National du samedi 25 Mars 1871" portant sur le programme des cours du soir, des cours normaux du jour et des conférences pour les instituteurs et les institutrices. "L'Adjoint, Murat. Le Maire, Bonvalet".

"Paris.-Imprimerie Paul Dupont, rue Jean-Jacques Rousseau, 41 (Cour des Fermes)". Sur la 2ème moitié de la page, un tableau renseigne sur les prix de l'Office Général d'Annonces et au dos, 6 colonnes d'articles.

Mots-clés : Formation initiale et continue des maîtres (y compris conférences pédagogiques)

Filière : École normale d'instituteur et d'institutrice

Niveau : Post-élémentaire

Nom de la commune : Paris

Nom du département : Paris

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 1

Lieux : Paris, Paris

UNIVERSITÉ NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Mairie du troisième Arrondissement

COURS PUBLICS

ET GRATUITS

Conférences et Lectures

COURS NORMAUX POUR LES INSTITUTEURS ET LES INSTITUTRICES

PROGRAMME DES COURS DU SOIR

LUNDI de 7 h. 1/2 à 8 h. 1/2 de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2 MARDI de 7 h. 1/2 à 8 h. 1/2 de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2 WEDNESDAY de 7 h. 1/2 à 8 h. 1/2 de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2 JEUDI de 7 h. 1/2 à 8 h. 1/2 de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2 JEUDI de 3 h. à 4 h. de 4 h. à 5 h. de 5 h. à 6 h. SAMEDI de 4 h. à 5 h. de 5 h. à 6 h.	Industrie, économie. Histoire universelle. Chimie. Physique. Langues françaises. Géographie française. Grammaire historique de la Langue. Mathématiques. Dessin (perspective). Sciences naturelles. Art du Dessin. Mathématiques. Physique. Sciences naturelles. Droit commercial. Pédagogie.	M. SINCHELLE, Ingénieur. M. G. FRANCOLIN, ancien vice-président des Sociétés pour l'enseignement élémentaire et pour l'enseignement professionnel. M. FOUCHET. M. HUEDELO, Professeur à l'Association polytechnique. M. LEVI ALVARES, Directeur des Cours d'éducation maternelle. M. ELYSEE RECLUS, de la Société de Géographie. M. DELON, Littérature espagnole. M. SINCHELLE, Professeur à l'Association polytechnique. M. FORESTIER, Officier d'Académie. M. FREMINEAU, docteur en sciences, docteur en médecine, docteur en chirurgie. M. DEMAY, Statuaire. M. SINCHELLE. M. HUEDELO. M. le docteur FREMINEAU. M. BARRAUD. M. G. FRANCOLIN.
---	--	--

COURS NORMAUX DU JOUR

CONFÉRENCES

JEUDI de 8 h. à 10 h. Conférences et Lectures par divers orateurs. (Voir l'affiche spéciale.)

On s'inscrit tous les jours au Bureau des Ecoles, où se délivrent les Cartes d'entrée.

La Bibliothèque du 3^e Arrondissement, installée à la Mairie, Salle n° 48, est ouverte tous les jours, même le Dimanche, de 10 à 5 heures, et tous les soirs de 6 à 10 heures, excepté le Dimanche.

LA BIBLIOTHÈQUE SERA FERMÉE LES JOURS DE FÊTE

L'Adjoint, **MURAT**. Le Maire, **BONVALET**

OFFICE GÉNÉRAL D'ANNONCES

CH. LAGRANGE, CERF ET C^e

8, PLACE DE LA MOENNE, 8.

T A R I F

NOMS DES JOURNAUX,	ANNONCES.	RÉCLAMES.	FAITS DIVERS.
LA LIBERTÉ	1 50	4 50	2 50
LE CAULOU	2 50	6 50	3 50
LE MONITEUR UNIVERSEL	1 50	4 50	2 50
LE PEUPLE FRANÇAIS	1 50	4 50	2 50
L'UNIVERS	1 50	4 50	2 50
LE MONDE	1 20	4 50	2 50
LA GAZETTE DE FRANCE	1 20	4 50	2 50
LE FRANÇAIS	1 50	4 50	2 50
LE JOURNAL DES VILLES ET CAMPAGNES	1 50	4 50	2 50
LE RAPPEL	1 25	4 50	2 50
LE CLOCHE	1 25	4 50	2 50
L'AMI DE LA FRANCE	1 50	4 50	2 50
L'AVENIR NATIONAL	1 50	4 50	2 50
LA GAZETTE DES TRIBUNAUX	1 50	4 50	2 50

Ce Tarif n'est pas applicable aux insertions relatives aux émissions et formations de sociétés, appels de fonds, annonces financières en général, pour lesquelles les régisseurs traitent de gré à gré.

NOTA. — Les directeurs des journaux et les régisseurs des annonces se garantissent par la date des insertions demandées; ils se réservent formellement, après examen, de se refuser à publier les annonces qui ne leur paraissent pas utiles ou qui leur paraissent de nature à nuire à la moralité ou à la tranquillité publique.